

AFFAIRE N° 9 - Approbation de la convention concernant les honoraires dus au Cabinet HERRARD pour l'étude et la réalisation d'un projet de construction d'un groupe scolaire sur le terrain YCARD sis rue Saint-Marie à Saint-Denis.

Le Maire :

" Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir ratifier le contrat passé avec le Cabinet HERRARD pour l'étude et la réalisation du projet de construction d'un groupe scolaire sur le terrain YCARD sis rue Sainte-Marie à Saint-Denis.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE : j'ai le plaisir d'annoncer à cette occasion que nous avons enfin obtenu le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations qui sera utilisé pour le paiement de tous les terrains destinés à des constructions scolaires : GAZIVILLY, VINSON Paul, LAURANS, VIDOT et POIRIER, Vincent FONTAINE, etc...

Je souhaiterais pouvoir adresser à M. BLOCH-LAINE les remerciements du Conseil Municipal de Saint-Denis pour l'aide qu'il nous a apportée dans cette affaire.

Le rapport présenté par le Maire et son souhait pour les remerciements à adresser à M. BLOCH-LAINE, sont adoptés à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 5 Mai 1964
P/le Maire et pour
délégation
Le Secrétaire Général
Signé: J. Bouchard